2015

Rapport de gestion

POLICE Ouest lausannois

Sommaire

Editorial de Michel Farine, Président du Comité de Direction 5

Activité du Comité de Direction et du Conseil intercommunal 6-8

Accréditation définitive 10

Editorial de Frédéric Schaer, Commandant 11

Direction 12-15

Assermentation 16

Etat-major 18-21

Police Secours 24

Police Proximité 26-27

Police Administrative 28-29

Perspectives 2016 30-31

Statistiques 32-37

Conclusions 38

Organigramme

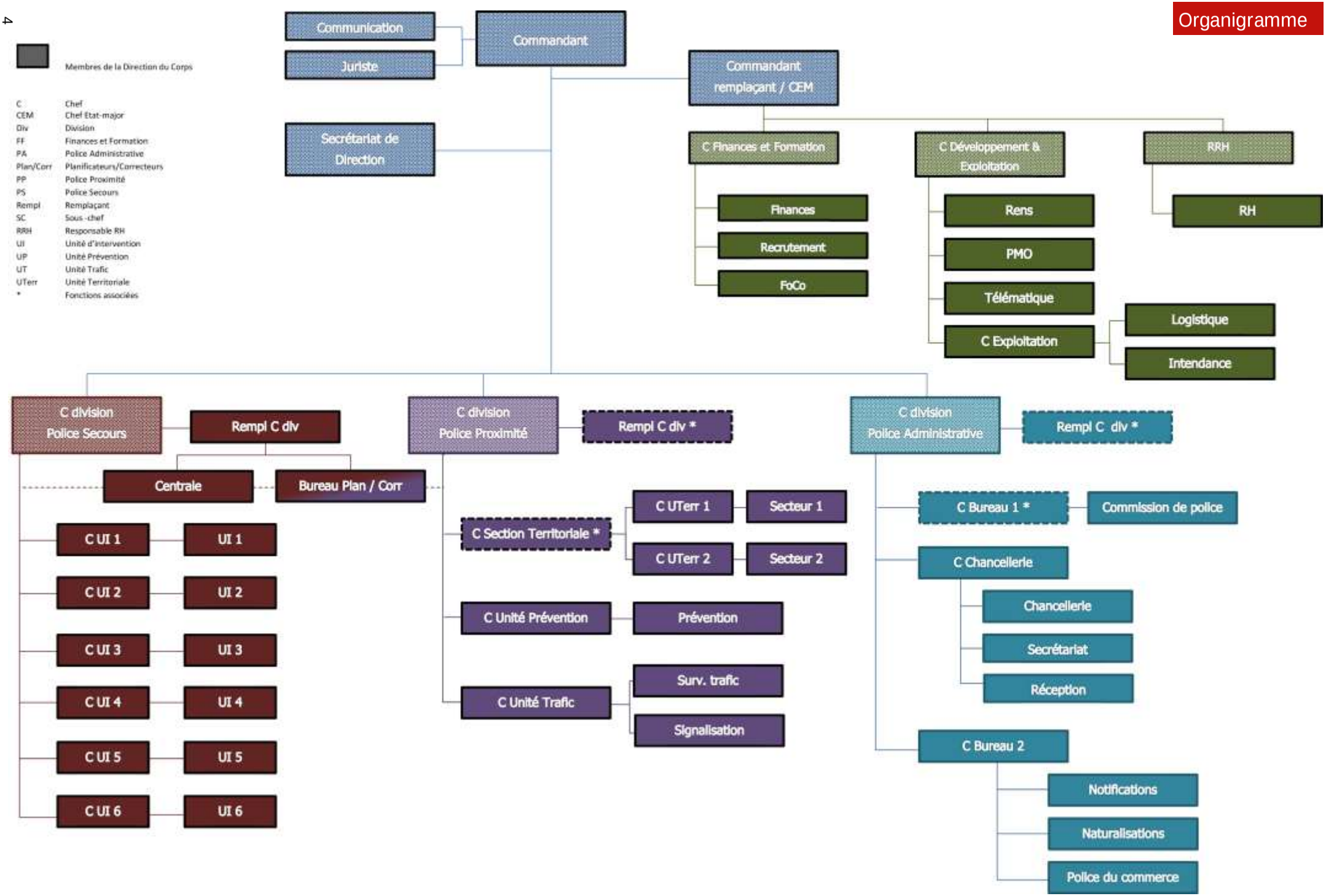

Editorial de M. Michel Farine, Président du Comité de Direction

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux,
Chers lecteurs,

Dans mon éditorial du rapport de gestion 2014, je mettais l'accent sur les changements structurels intervenus dans l'organisation du corps de la POL qui marquaient l'importante et ultime étape de la réorganisation selon les trois socles définis (Police Secours, Police Proximité et Police Administrative).

La voie était alors toute tracée pour parfaire notre préparation à recevoir la visite de la Commission d'accréditation chargée d'étudier, entre autres, notre capacité d'intervenir 24 heures sur 24 et d'être capable de traiter, dans notre périmètre, au moins deux événements d'importance en même temps.

Notre certification, reçue le 7 décembre dernier des mains de la Conseillère d'Etat, Madame Béatrice Métraux, faisait ainsi suite aux préavis favorables de la Commission d'accréditation, de la Direction Opérationnelle (DO), du Conseil Cantonal de Sécurité (CCS) et du Département des Institutions et de la Sécurité (DIS). La POL est désormais définitivement accréditée et peut intervenir en toute indépendance.

Je profite de ces lignes pour réitérer mes remerciements à l'ensemble des Autorités communales pour leur soutien politique, les investissements financiers, les sacrifices en temps et surtout de nous avoir permis d'oser une police intercommunale, autonome et souveraine.

En juillet de cette année, une nouvelle législature va débuter et avec elle son lot de changements, mutations, revirements habituels pour cette période. Nul ne peut dire ce que l'avenir nous réserve, mais pour notre police, le soutien unanime des Instances politiques se devra d'être maintenu. La cohésion de tous les acteurs sera nécessaire. Préservons un projet que d'aucuns nous envient et qui fait la fierté de notre district.

Pour cette nouvelle législature, le Comité de Direction et la Direction du corps devront remettre l'ouvrage sur le métier et probablement réfléchir et implémenter les éléments encore manquants à une unité sécuritaire sur notre territoire. Je vous parle bien entendu de l'arrivée de la Protection Civile et des Services de défense incendie et secours du district dans l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois ». Projet ambitieux, mais ô combien important pour une légitimité de la sécurité locale.

En conclusion, laissez-moi, une fois de plus, remercier tous les employés de la POL, mes collègues du Comité de Direction, les Syndics et Municipaux des communes partenaires, la Préfecture du district, les Autorités communales et cantonales pour le soutien et la confiance qu'ils témoignent à notre Association. Ce n'est qu'avec leur appui que notre police pourra continuer à assurer la sécurité de la population pour que nos citoyens puissent vivre en paix et dans la sérénité.

Michel Farine

Activité du Comité de Direction

L'activité du Comité de Direction pour l'année 2015 s'est articulée en 6 domaines distincts, soit

- les séances de pilotage mensuelles, dédiées aux décisions et questions courantes;
- les différentes délégations, principalement liées au personnel (engagements et enquêtes administratives) - mais également celles constituées pour renforcer les relations avec les Autorités exécutives et législatives communales (Bureau intermunicipal, Municipalité de Crissier, Commissions des finances);
- les séances propres au Conseil intercommunal ainsi qu'aux Commissions de gestion (3), des finances (1) et ad hoc (3);
- un séminaire stratégique sur une journée;
- une participation active aux travaux de la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises, soit aux séances du Comité (M. Golaz) et Assemblées générales (7);
- autres représentations, notamment aux cérémonies d'assermentation et de promotions de la POL, ainsi qu'à l'Académie de Police.

Séminaire stratégique

Le Comité de Direction s'est réuni en session de travail le 1er juillet 2015 à Villars-Ste-Croix pour une journée de travail consacrée principalement à la question de l'avenir de l'Association et de son élargissement par l'intégration de la PCi et des SDIS œuvrant sur le District.

Les réflexions ont porté sur les mesures concrètes à mettre en œuvre (légales et politiques) dans un contexte sécuritaire régional en mutation (projet VIDIS 20-25 ; Réforme PCi). Si d'un point de vue de conduite politique, rien ne semble s'opposer à cette intégration, il reste encore bien des questions à régler, notamment sur les prérequis statutaires à établir, mais également sur l'avenir des trois SDIS existants, à ce jour, dans l'Ouest lausannois et leur éventuelle fusion en une seule entité. A n'en pas douter, l'élargissement de l'Association sera un objet prépondérant pour la prochaine législature.

Crissier – clé de répartition

L'étude menée en 2014 concernant l'opportunité d'élaborer une nouvelle clé de répartition avait abouti au statu quo, à la suite d'une consultation auprès des huit municipalités concernées – seule la Municipalité de Crissier s'y opposant.

Cette dernière, insatisfaite de cette situation, s'estimant lésée dans le système actuel de répartition financière, a entrepris l'Association, en début d'année, en lui demandant de trouver des réponses concrètes et motivées, partant de l'idée qu'une clé de répartition à l'habitant serait plus satisfaisante, dans tous les cas pour la commune de Crissier.

Situation de crise ou peu s'en faut, le Comité de Direction s'est approché de la Municipalité de Crissier pour mieux saisir les enjeux et les intentions de cette dernière.

Bien que la clé de répartition en vigueur ne souffre d'aucune iniquité - puisque les critères utilisés sont identiques et traités d'une façon similaire pour toutes les communes -, le Comité de Direction est ouvert à l'idée qu'une clé de répartition à l'habitant puisse être mieux adaptée, s'accordant que tout citoyen de l'Ouest lausannois devrait pouvoir bénéficier de prestations sécuritaires identiques pour un coût identique.

Le Comité de Direction a toutefois préconisé dans sa réponse d'attendre une opportunité - telle que l'élargissement de l'Association - pour entreprendre une telle modification des Statuts, sachant qu'un tel préavis est soumis à l'acceptation de toutes les Autorités exécutives et législatives des communes membres de l'Association.

Jugeant la réponse donnée "ambiguë et lénifiante", la Municipalité de Crissier a réitéré fermement ses doléances en fin d'année. Dès lors, au regard de cette insistance, le Comité de Direction a estimé que cette situation pendante ne saurait être que de la seule compétence de l'Association. Il a donc sollicité le Bureau intercommunal pour un positionnement clair et sans équivoque des communes associées. L'objet sera donc traité dans le courant 2016, avec le souhait de trouver une solution acceptable pour l'ensemble des parties et dans l'intérêt de la sécurité du citoyen dans l'Ouest lausannois.

Composition de la législature 2011 - 2016

Comité de Direction			Conseil intercommunal
			Sophie Gosteli, Secrétaire (hors Conseil)
Jean-Claude Glardon	Bussigny-près-Lausanne	3	Catherine Dutoit Paola Käslin Michael Wyssa
Isabelle Steiner	Chavannes-près-Renens	2	Nicolas Rayroud Daniel Rod
Pierre Mühlethaler	Crissier	3	Frédéric Delacrausaz Patrick Martin Laurent Zavagno
Michel Farine, Président	Ecublens	5	Benjamin Bader Alain Blanchoud Pascal Conti Stéphane Masson Laurent Renaud
Bertrand Henzelin	Prilly	5	Fabien Deillon Pascal Delessert Ihsan Kurt Johanna Monney David Stauffer, Président
Olivier Golaz, Vice-président	Renens	9	Verena Berseth Jacques Berthoud Rolf Kung Nicolas Freymond Elodie Joliat Fatmir Sadiku Aso Piroti Victoria Ravaioli Ranjini Sivanesa
Jean-Paul Meyer	St-Sulpice	2	Madeleine Grzelak-Guidon Marcel-André Panzera
Roger Romon jusqu'au 12 juillet 2015 puis Nicole Cattano	Villars-Ste-Croix	2	Cédric Romon Jean-Jacques Zumbrunnen

Activité du Conseil intercommunal

Durant l'année 2015, le Conseil intercommunal, composé de 31 délégués des communes membres, s'est réuni à quatre reprises, chaque fois dans une commune différente, selon un tournus établi.

Dans le cadre d'une séance fixée en mars, le préavis relatif à la réaffectation du fonds de réserve pour les honoraires concernant le projet de modélisation et gestion par processus a été voté. Un deuxième préavis a permis d'acquérir un 4ème appareil de surveillance automatique du trafic et un radar préventif. Cette séance s'est tenue à St-Sulpice.

Au mois de mai, à Chavannes, le Conseil intercommunal a adopté les comptes et la gestion 2014. Le préavis relatif à une demande de crédit complémentaire a été également voté. Il a ainsi permis le rachat de frais de formation et de traitement pour l'engagement de policiers formés et la mise sur pied d'une campagne de recrutement. En septembre, à Crissier, le budget 2016 de l'Association a été validé.

Une séance a eu lieu en novembre à Prilly, au cours de laquelle les membres ont validé la réforme du règlement sur les frais des prestations et interventions réalisées par la Police de l'Ouest lausannois.

En 2015, deux interpellations ont été déposées auprès du bureau du Conseil intercommunal. La première, émanant de M. le Conseiller intercommunal Piroti, et relative à l'augmentation inquiétante des incivilités et du vandalisme à Renens, à laquelle le Comité de Direction a répondu. La deuxième interpellation, provenant de M. le Conseiller intercommunal Kurt, requérait que les collaborateurs de la POL suivent une formation en communication interculturelle. Après analyse, le Comité de Direction a validé cette demande et elle sera programmée dans l'avenir.

POLICE

***"On ne fait jamais attention à ce qui a été fait. On** ne voit que ce qui reste à faire" - Marie Curie*

Le 1er juin 2012, l'Association signait un contrat avec le Conseil cantonal de sécurité (CCS), fixant les conditions cadres nécessaires à l'obtention d'une accréditation définitive, dont notamment une augmentation de l'effectif policier (10 EPT), en vue d'assurer les missions qui lui incombaient, dès lors, sur son territoire d'accréditation.

Les mesures d'amélioration menées depuis ont permis à la POL de se voir remettre son accréditation définitive, le 7 décembre 2015, par le Département des institutions et de la sécurité (DIS), reconnaissant ainsi sa légitimité à exercer son activité policière.

L'élément-clé de la procédure consistait à un audit "qualité" au sein de la POL, lequel a été mené par une Commission d'accréditation, mandatée par le Conseil cantonal de sécurité (CCS). Dans son rapport final, la Commission a relevé notamment "le très bon travail de préparation de la POL" et a constaté que la POL n'avait pas "ménagé ses efforts pour répondre aux nouvelles exigences de la LOPV". C'est donc logiquement qu'un préavis favorable a été transmis aux Autorités compétentes dans la mesure où l'ensemble des conditions légales étaient remplies.

De ce fait, l'Association a atteint l'objectif principal de sa législature et relève à ce titre l'engagement sans réserve et la volonté commune de tous les acteurs, qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à ce succès.

C'est une étape essentielle dans l'avenir de la POL, car bien qu'une accréditation définitive permette à la POL d'être légitimée à exercer son activité policière - non plus à titre provisoire - elle n'exclut cependant aucunement une procédure de retrait par le CCS.

En effet, des manquements ou des dysfonctionnements sérieux et récurrents qui pourraient être constatés dans la structure interne, les organes de conduite ou le mode de fonctionnement de la POL, remettraient en question l'accréditation.

Ainsi, si l'objectif politique aujourd'hui n'est plus l'obtention d'une légitimité de la POL au travers d'une accréditation, il n'en demeure pas moins que l'intention éclairée de l'Association reste, pour l'avenir, la volonté d'offrir une réponse sécuritaire crédible et adaptée à l'attente de sa population et des Autorités.

Loi 133.05 sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 13 septembre 2011

Art. 34 Conditions d'accréditation

1 Pour que la requête d'accréditation soit acceptée, la police communale doit remplir, de façon durable et permanente, les conditions d'accréditation suivantes :

a. être la seule police à accomplir les missions générales de police sur son secteur d'intervention, exception faite de la police cantonale;
b. disposer d'un secteur d'intervention clairement délimité géographiquement et cohérent du point de vue opérationnel;
c. être en mesure d'intervenir 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en tous points de son secteur d'intervention;
d. accomplir, de façon autonome, l'ensemble des missions qui lui incombent et faire accomplir par ses assistants de sécurité publique celles qui peuvent leur être déléguées;
e. être en mesure d'intervenir au profit d'une autre police dans les cas d'entraide et d'appui réciproque;
f. disposer de l'effectif policier minimal fixé par le Conseil cantonal de sécurité;
g. remplir les exigences minimales fixées par le Conseil cantonal de sécurité sur la base du système de gestion de la qualité des polices, en particulier s'agissant de leur structure interne, leurs organes de conduite et leur mode de fonctionnement;
h. disposer du matériel, de l'équipement et des systèmes de communication et d'information permettant de garantir l'interopérabilité des polices, tels que définis par la Direction opérationnelle;
i. respecter et faire appliquer par l'ensemble de son personnel les directives de la Direction opérationnelle;
j. respecter et faire appliquer par son personnel le code de déontologie de la police;
k. s'intégrer dans le mécanisme financier prévu par la présente loi.

*« **Le battement des ailes d'un papillon au Brésil peut**-il provoquer un ouragan au Texas ? » - Titre donné à une conférence par Edward Lorenz, théoricien de la météorologie, 1972*

L'actualité géopolitique et stratégique s'est avérée particulièrement alarmante en 2015. Enlisement du conflit en Syrie, démonstration de force de la Russie, crise migratoire en Europe sans précédent depuis la création de l'Union européenne, actes terroristes perpétrés par l'Etat Islamique à travers le monde, et plus particulièrement à Paris, si proche de nos frontières, qu'on pourrait s'en inquiéter ... Les médias ne se sont-ils pas fait l'écho de propagande djihadiste issue des réseaux sociaux appelant notamment à frapper la Suisse ainsi que des policiers ?

Tel un effet papillon inversé ... L'Ouest lausannois doit-il craindre pour sa sécurité ?

Accréditation définitive

Le corps de la police de
l'Association de communes
Sécurité dans l'Ouest lausannois

Y-a-t-il un terroriste dans mon immeuble ? La Halle Heineken va-t-elle se transformer en "jungle de Malley" ? Alerte à la bombe à la gare, alerte à la bombe au Centre commercial ... Police en alerte ? Attentive, assurément réactive - à défaut de pouvoir être proactive dans bien des cas - l'organisation policière vaudoise ne fera pas dans l'alarmisme ... à raison.

Car le fléau n° 1 dans nos cités, c'est avant tout les nuisances sonores !

Mais doit-on lutter contre ce phénomène nuisible et délictuel, particulièrement en période caniculaire, lorsque tard ... très tard dans la nuit, de nombreux lieux de rencontre, telles que terrasses et plages deviennent l'endroit rêvé de rassemblement de noctambules – souvent excessivement bruyants – à la recherche d'un peu de fraîcheur et de joie de vivre ... dans un monde libre et sécurisant ?

Voilà le "principal" problème "sécuritaire" qui a préoccupé et occupé les forces de police de la POL lors des soirées estivales. La police, tant bien que mal, agit, fait de la prévention, dissuade ou réprimande. Cependant, quelle que soit son action ou son inaction – en raison de disponibilité ou d'absence de bases légales – avec ce type d'intervention, elle est bien souvent, à tort, malmenée, respectivement mal comprise.

A considérer que ce phénomène est un problème de société, propre à l'environnement urbain et dont l'ampleur ne cessera d'augmenter. Il est nécessaire de trouver des solutions durables qui iront au-delà de l'action policière, qu'elle qu'en soit sa nature.

Major F. Schaer
Commandant

Relations Association – Communes membres
Conserver le lien au travers de la communication

Dans le PointCOMMUNE! N° 52 du printemps 2015*, Mme Wyssa, Présidente de l'UCV, faisait part du malaise grandissant entre les Associations de communes et les communes membres, dans la mesure où d'une part, "il se dit que de plus en plus dans le canton que ces organismes sont mal gérés, peu démocratiques ou des gouffres financiers" et que d'autre part, " les communes membres semblent souffrir d'une perte de pouvoir et de maîtrise financière. La voix de chaque commune doit être entendue, tant au niveau exécutif que délibérant, parfois il semble que ce soit difficile à réaliser".

Dans une moindre mesure, force est de constater que l'Association, en raison de son évolution importante ces dernières années, n'a pas échappé à cette controverse, bien que cette dernière ne le soit, à ce jour, que pour des questions d'ordre budgétaire.

Dès lors, jugeant essentiel d'inhiber cette incompréhension et démontrer la toute transparence de l'Association, une séance d'information traitant de la gestion des finances de la POL a été organisée le 29 septembre 2015 à l'Hôtel de police à Prilly. Elle s'est adressée aux Boursiers communaux, aux Présidents des commissions des finances et à leurs membres, ainsi qu'aux Municipaux en charge des finances du District, en prévision des discussions budgétaires au sein des organes communaux.

Soucieux du respect des entités et prérogatives statutaires, cette séance s'est déroulée, après la validation du budget par le Conseil intercommunal, en présence du Président de la Commission de Gestion/Finances de l'Association (législatif) et du Président du Comité de Direction (exécutif), lesquels étaient accompagnés du Commandant ainsi que du responsable des finances de la POL.

A cette occasion, ce ne sont pas moins de 34 personnes qui ont reçu des informations traitant notamment de l'historique de l'Association et de son évolution, des exigences légales en vue de l'accréditation définitive et de ses répercussions financières. Ainsi, les invités ont pu poser librement des questions afin de mieux comprendre la gestion financière globale de la POL et la construction de son budget 2016.

En conclusion, l'exercice s'est révélé extrêmement constructif et sera reconduit en 2016 au regard de l'intérêt qu'il a globalement suscité et dans la perspective de la nouvelle législature.

** http://www.ucv.ch/net/com/100031/Images/file/PC/UCV_PC_52_web.pdf*

Gestion du renseignement / Analyse systémique du renseignement

Tant à l'échelon d'un Etat qu'à celui d'un corps de police régional, le renseignement a pour objectif la détection précoce de menaces et des dangers en vue de la protection de son territoire, de sa population et de ses biens. Il consiste à apprécier la situation existante et dans la mesure du possible à en prévenir une détérioration par des actions concrètes anticipatoires.

Cette activité s'appuie sur un processus cyclique comprenant l'acquisition, l'analyse, l'exploitation, la diffusion et l'évaluation du renseignement.

En effet, partie de zéro dans ce processus, la Direction de la POL s'applique depuis 2014 à le mettre en place, étape par étape, dans la mesure où il nécessite à la fois une nouvelle approche méthodologique - laquelle impacte autant le policier de terrain que le cadre -, et à la fois le développement d'outils d'analyse, de diffusion et d'évaluation.

A titre d'exemple, chaque intervention ou sollicitation devient un précieux indicateur en terme d'acquisition de l'information. Une donnée spatio-temporelle, qu'il y a lieu d'analyser et d'interpréter afin d'en faire une lecture compréhensible de tous au moyen de tableaux de bord comme appui stratégique à la conduite opérationnelle.

Confrontées entre elles, ces données deviennent révélatrices de tendances qui fluctuent durant une période à laquelle nous apportons une réponse appropriée en connaissance de cause. Ainsi, l'exploitation de ces données permet d'influencer de manière ciblée les missions quotidiennes en articulant moyens et ressources avec bon sens et proportionnalité.

Disposant d'un seul officier dédié à l'analyse des données (0,2 EPT), un outil d'analyse informatisé (Activity Intelligence Dashboard) facilitant à la fois l'extraction, la compilation et la lecture des données a été acquis pour optimiser le temps à disposition. Le partenariat mené avec l'entreprise, dans un intérêt commun, offre l'avantage de pouvoir contribuer au développement du produit en tenant compte de nos besoins et devrait être totalement opérant courant 2016.

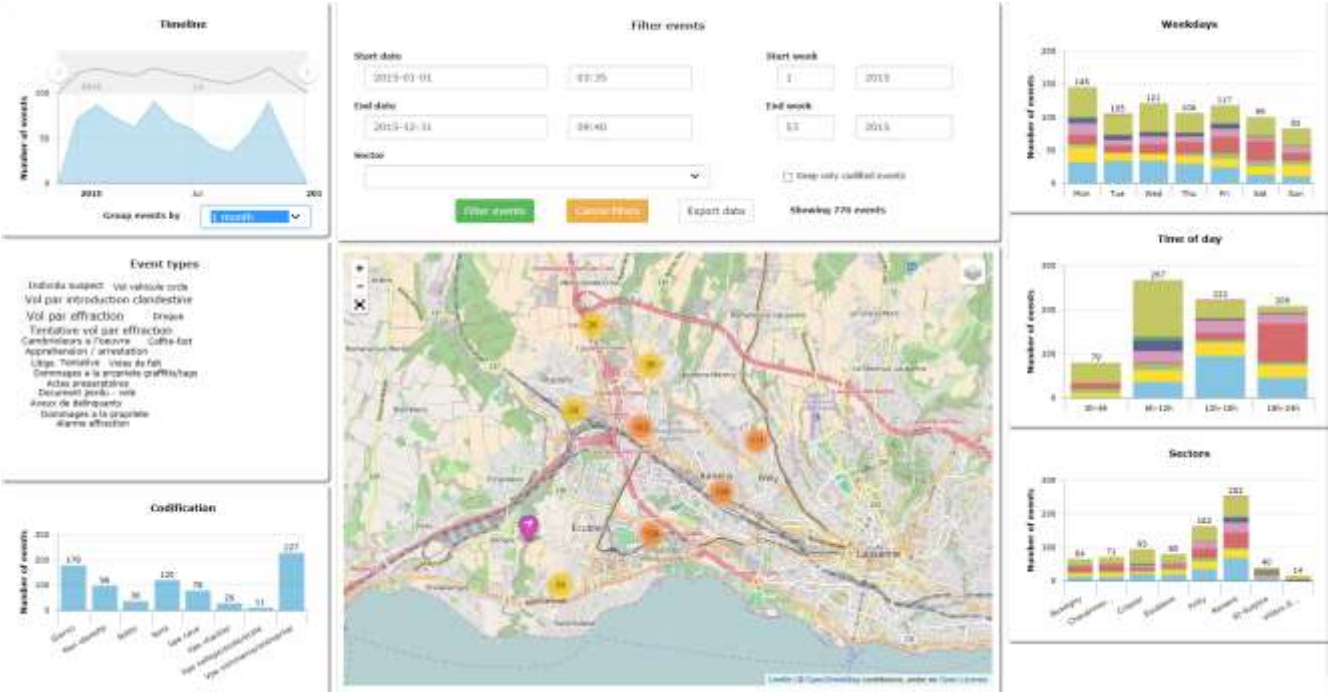

Règlement du personnel

Un projet concernant la refonte du règlement du personnel et de sa directive a débuté en janvier 2015.

Composé de 6 groupes de travail, dont font partie les RH, la Direction, la Commission du personnel et le Comité de Direction, les participants œuvrent sur des thématiques différentes, telles que :

- le positionnement des collaborateurs;
- le positionnement de l'employeur;
- les classes et fonctions;
- la masse salariale;
- les carrières;
- les aspects juridiques.

L'objectif de ce projet est la mise à disposition, pour notre Association, d'un règlement du personnel en adéquation avec l'OPV (Art 52.) et respectant les intérêts des parties (Association/Personnel). Il entrera en vigueur au plus tard en janvier 2018.

Dans une première étape, le groupe "Employés", composé majoritairement des membres de la Commission du personnel, et le groupe "Employeur", représenté par une délégation du Comité de Direction, ont eu comme objectif commun d'établir un état des lieux du règlement actuel en définissant les thématiques, chapitres et articles, nécessitant des modifications. Ce travail a été effectué durant le 1er semestre 2015. De son côté, le groupe "Classes et fonctions" a établi ce que devrait être le futur positionnement des métiers de la POL sur une échelle de 1 à 16. Les informations liées à ce projet étant sensibles, il a été décidé, début 2015, de mettre en place un blog pour la communication de l'état d'avancement du projet et afin que les collaborateurs puissent s'exprimer.

Dans une seconde étape, durant le 2ème semestre 2015, les données ont été consolidées et le travail s'est porté sur la définition de la suite du projet ainsi que les sujets à traiter. Il en ressort que, en matière de politique salariale, certains processus, dont le juridique et les compétences directionnelles, devront subir une modification. De plus, la mise en place d'un cursus des cadres et d'un plan de succession sont dorénavant impératifs.

Toutes ces étapes entreprises en 2015 se poursuivront en 2016.

Communication

Cellule rattachée à la Direction, depuis la restructuration interne de 2013, la communication a nécessité la définition d'une stratégie garantissant la communication tant à l'interne qu'à l'externe.

Cette réflexion a permis de déterminer trois intentions découlant de la raison d'être de la communication :

- la création, le maintien et le développement d'un climat de compréhension et de confiance pour l'ensemble des publics-cibles
- la prise d'influence sur l'environnement dans le but de créer des conditions favorables au fonctionnement de la POL
- la valorisation de l'image de la POL de façon à la positionner comme référence aux yeux de la population, des autorités, des partenaires et milieux policiers

Pour ce faire, un groupe de travail, composé des membres de la Direction, a oeuvré sur la définition des axes de communication, la planification des actions et la rédaction des plans de communication.

Les démarches, n'ayant pas abouti en 2015, se poursuivront en 2016 et le groupe de travail migrera sur la création d'une Commission communication à laquelle un membre du Comité de Direction sera également intégré.

Si les actions de communication seront au premier plan des discussions, il s'agira aussi pour cette commission de définir une stratégie de marketing et d'étudier le développement des outils de communication, des plateformes internet et extranet, ainsi que la mise sur pied d'une gestion de qualité.

Campagne de recrutement « Fini de jouer »

Suite à son acceptation par le Conseil intercommunal, les crédits complémentaires ont permis la planification d'une campagne de recrutement avec l'appui de l'agence de communication Hybride Studio à Lausanne.

Le concept choisi par la Direction du corps s'est articulé autour du slogan « Fini de jouer… On a besoin de vous », véhiculé par différents supports visuels tels que l'affichage, les réseaux sociaux, une vidéo, l'impression d'un flyer et l'ouverture d'un site internet dédié à la campagne.

En parallèle, le site internet de la POL a bénéficié d'un rafraîchissement rendu nécessaire par le fait qu'aucune mise à jour n'avait été entreprise depuis sa mise en ligne en 2008.

La campagne ayant débuté le 8 février et se poursuivant jusqu'à fin mars 2016, une analyse de son impact sur le recrutement sera réalisée dans le courant de l'année 2016.

FINI
DE JOUER
ON A BESOIN DE VOUS

WWW.FINI-DE-JOUER.CH

Assermentation

Le 26 mars 2015, six nouveaux agents et agentes ainsi que huit policiers, un assistant et une assistante de sécurité publique, nouvellement engagés, ont été assermentés lors de la cérémonie de prestation de serment qui s'est déroulée dans l'aula du Collège de la Plaine à Chavannes-près-Renens, en présence de nombreux invités.

Dans son allocution, le Vice-Président du Conseil intercommunal, M. David Stauffer, a relevé la satisfaction et la confiance témoignées par la population envers « leur police de l'Ouest lausannois ». A cet égard, le Commandant a rappelé que seule une police dotée d'un effectif adéquat, bien formée et connaissant parfaitement l'environnement et les particularités dans lesquels elle évolue, peut répondre aux besoins et intérêts de proximité.

Au cours de la cérémonie, trois collaborateurs ont été distingués, dont l'un en raison de ses excellents résultats à l'Académie de police. La première policière a être promue à la fonction de sous-cheffe d'Unité d'intervention avec le grade de sergente-major, de même que le premier policier à être breveté en cours d'emploi, ont également été mis à l'honneur.

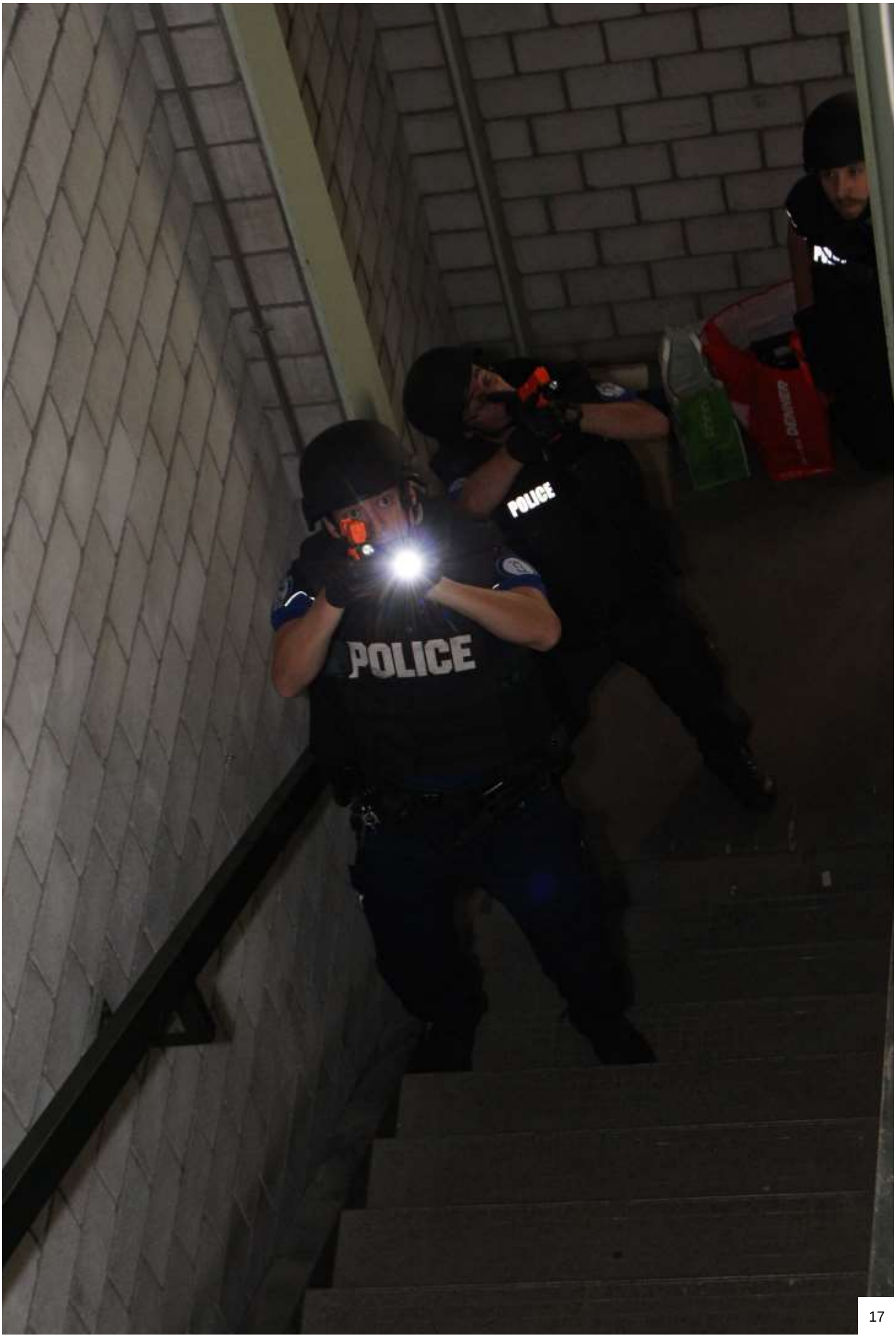
POLICE
POLICE

Formation

2015 a été une année particulièrement intense en matière d'entraînement, de formation et de développement. Pour le personnel en uniforme sur le terrain, un effort tout particulier a été mené sur les savoir-faire individuels, comme l'usage des moyens de contrainte. Plus de 1'400 heures d'entraînement (tir et self-défense) ont été dispensées cette année.

Avec la collaboration des polices communales (Lausanne notamment) et l'armée suisse, la POL a développé et travaillé des techniques et tactiques d'intervention pour pouvoir faire face, entre autres, aux "nouvelles menaces" comme les tueries de masse (Amok) ou les actes de terrorisme. Un peu plus d'un millier d'heures de formation ont été nécessaires pour ce faire.

Six exercices à l'échelle 1:1, organisés sur le territoire de la commune de Bussigny, ont servi à tester et apprécier les compétences des policiers de Police Secours en situation d'intervention.

Trois autres exercices, imaginés et organisés en collaboration avec les pompiers des SDIS Malley, Sorge et Chamberonne, ainsi que du personnel de l'unité de secours régional de Bussigny (USR), ont permis de travailler sur une simulation d'incendie en ville de Renens.

Ces exercices de mise en situation servent à valider les compétences, mais aussi à mettre en lumière les faiblesses et lacunes sur lesquelles un effort particulier doit être porté.

Les policiers des Unités territoriales ont bénéficié d'une instruction en matière d'enquête de police de proximité (environ 300 heures).

Deux assistantes de sécurité publique ont suivi une formation spécifique (3 mois) couronnée par la remise d'un certificat de l'Académie de police à Savatan.

Finances

Toutes les informations relatives à l'aspect financier de la POL sont mentionnées dans le rapport des comptes.

Informatique

Les investissements liés à notre infrastructure informatique, ainsi que ceux liés à l'acquisition de progiciels, représentent des postes budgétaires importants mais indispensables, car ils sont d'excellents vecteurs d'amélioration et de progression pour nos services.

Durant l'année écoulée, l'un des défis majeurs a été notamment de permettre l'échange de données entre cinq applications bien distinctes tout en garantissant une sécurité sans faille.

Il s'agissait de :

1) Descendre des données de l'application RH/ProConcept vers l'application de gestion du Temps/TimeAS, mettant ainsi à jour la base "personnel" (nom, prénom, affectation, etc..).
2) Remonter des informations de l'application de gestion du temps "TimeAs" vers l'application Salaires/ProConcept, permettant ainsi le calcul automatique des heures de nuit et/ou supplémentaires par exemple.
3) Offrir à chaque collaborateur la possibilité d'accéder à ses données personnelles, telles que fiches et certificats de salaire, évaluations, descriptif de poste, demandes administratives, au travers d'un espace RH Web (E-HRM/ProConcept).
4) Permettre la postulation en ligne par le biais de notre nouveau site Internet, tout en intégrant les données et dossiers dans l'application RH/ ProConcept.

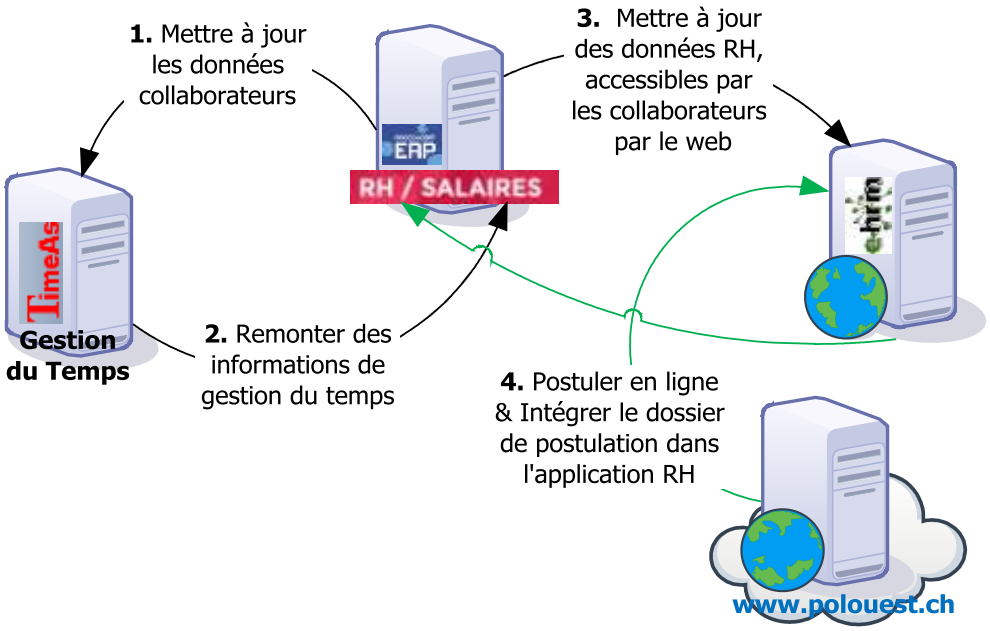

L'équipe des Ressources Humaines (RH) s'engage pour le succès à long terme de notre Association. Elle fait sienne son orientation stratégique et tient compte des évolutions observées depuis 2008.

Ses tâches-clés consistent à conseiller les collaborateurs et les cadres, au recrutement, à la rémunération, au développement personnel et au suivi des collaborateurs dans leur carrière mais aussi à garantir une administration du personnel efficace et de qualité.

En développant des outils de gestion RH innovants, elle s'adapte aux conditions-cadres futures et acquiert des avantages concurrentiels aux autres corps de police.

En privilégiant l'action ciblée, la gestion des ressources humaines contribue durablement à la réalisation des objectifs de notre corps.

Masse salariale 2015

L'un des objectifs du projet "statuts" est la révision de la politique salariale de la POL et la mise en application de ces changements en 2018. En juillet 2015, une analyse des salaires a été réalisée afin d'avoir une vision des différences existantes.

Cette étude a mis en évidence des écarts liés à notre règlement du personnel sur les sujets suivants :

- une méthode de promotion des cadres non équitable;
- une fixation des salaires à l'embauche qui creuse des écarts.

Ces deux règles, fixées en 2008 lors de la création de la POL, ne sont plus en adéquation avec la structure et l'organisation actuelles. De plus, fin 2015, de nombreux policiers ont fait part d'une problématique d'équité salariale (même expérience, même âge, salaires différents). Nous avons d'ailleurs reçu à cette période plusieurs demandes de certificats de travail intermédiaires. Les écarts salariaux les plus criants ont été corrigés sur décision du Comité de Direction.

Afin de fidéliser nos collaborateurs et tendre vers une équité, il a été décidé d'être plus flexible avec ces deux règles. La mise en place de notre nouvelle politique salariale devra avoir comme objectifs la fidélisation de nos collaborateurs et l'attractivité en tant qu'employeur. Pour ce faire, la Direction du corps est appuyée par un consultant spécialiste du domaine (société GFO).

Evaluations 2015

Comme annoncé en 2014, le processus d'évaluation, mis en place au début de la POL, est un processus de plus en plus difficile à faire coexister avec la nouvelle organisation. Pour cette raison, la Direction du corps, avec la validation du Comité de Direction, a décidé, en 2015, de suspendre ce processus et d'appliquer temporairement les règles suivantes pour les annuités 2016 :

- versement de l'annuité à 100% pour tous;
- en cas de dysfonctionnement, le collaborateur est entendu par son chef et une annuité de 50% lui est signifiée;
- le versement d'une prime spéciale est du ressort de la Direction du corps.

Des travaux d'état-major permettront de déterminer les changements à opérer dans la procédure d'évaluation et les impacts dans notre nouveau règlement. D'ici 2018, ces règles, qui s'appliquent à la satisfaction des collaborateurs et des cadres, seront conservées.

E-Hrm

Les RH disposent, depuis janvier 2014, du programme informatique "Proconcept" offrant une panoplie relativement complète de données et d'outils de gestion dans le domaine RH.

Depuis le 1er juillet 2015, E-Hrm permet à chaque collaborateur d'accéder, en tout temps, à ses données personnelles telles que les fiches et certificats de salaire, les évaluations, le descriptif de poste mais aussi la simplification de processus de demandes administratives RH.

L'espace offre également aux différents responsables une visibilité sur leur équipe pour tous ces différents processus.

Promotions liées à la fonction

au grade de sergent et à la fonction de sous-chef **d'unité a.i.**

App Chapuis Mathieu

Promotions **liées à l'ancienneté**

à la distinction d'appointé

Alves Nuno
Chevalley Manon
Longchamp Savina
Portela Dos Santos Jonathan
Rochat Lionel
Vidovic Nenad
Vieira Jérémy

au grade de brigadier

Mathez Frédéric

au grade de sergent

Sgoifo Valérie

Le taux de promotion global pour 2015 a été de 12.40% (19 collaborateurs promus sur les 153 présents au 1er janvier 2015)

Engagements

Andrade Nancy, secrétaire
Angeloz Jonathan, aspirant
Angeretti Paolo, aspirant
Anguish Mark-André, policier
Bettex Brigitte, secrétaire
Boetschi Sylvain, policier
Brot Dayana, assistante de sécurité publique
Chevalley Manon, policière
Falk Carmen, aspirante
Ferro Margarida, assistante de sécurité publique
Gremaud Olivier, policier
Henry Cédric, policier, Planification-correction
Maye Jean-Dominique, assistant de sécurité publique
Ramos Patricia, secrétaire
Ribault Martine, secrétaire
Ristevski Saso, policier
Romeri Daniel, assistant de sécurité publique
Silvestre Alain, policier
Spasova Biljana, assistante RH
Terrettaz Thierry, policier, Police du commerce
Vauthier Louis-Philippe, policier, Prévention
Vieira Marisa, secrétaire
Witzig Robert, chef Commission de police
Zlatanova Aleksandra, apprentie
Zohar Rachel, généraliste RH

Départs

Boichat Emilie, policière
Chevalley Nathalie, responsable RH
Chevalley Sébastien, policier
Cochard Philippe, Naturalisations
De Sousa Bruno, policier
Falconnier Raphaël, policier
Fonknechten Stéphane, policier
Gex Frédéric, policier
Guignard Virginie, assistante RH
Haerri Nathalie, policière
Kreutzer Louis, policier
Leresche Philippe, chef Commission de police
Marchand Doris, secrétaire
Martin Alex, stagiaire MPC
Mella Jimenez Letizia, sous-cheffe Commission de police
Muratoski Ali, secrétaire
Nadjib Sahli, policier
Ozdemir Ergul, policière
Papotto Arcangelo, policier
Pasic Velida, apprentie

Causes de départs:

75% démission
15% conflit de travail
10% maladie longue durée

Retraites

Theiler Nicole, secrétaire

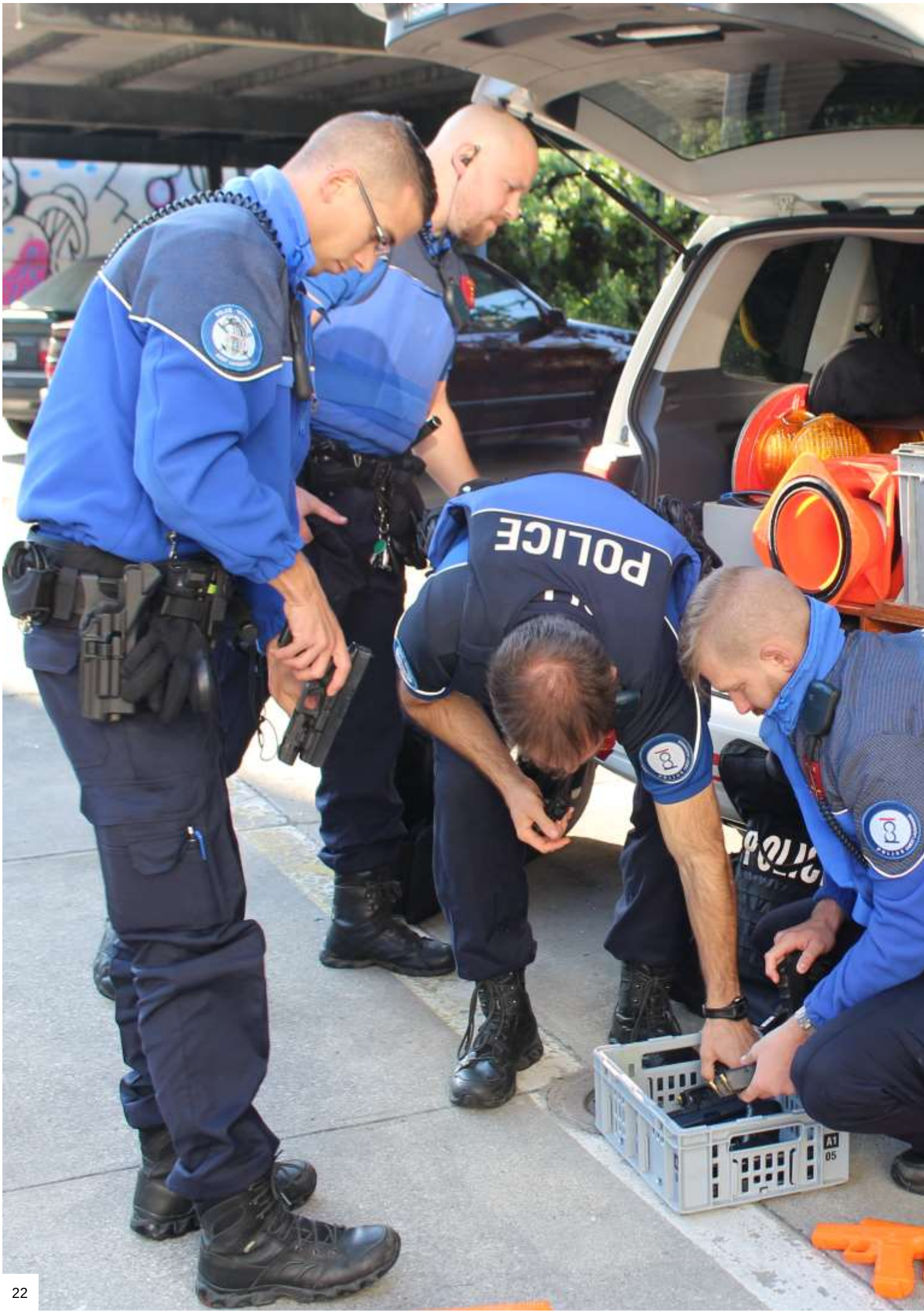
POLICE

POLICE
POLICE

Hold up - cambriolages - incendies intentionnels

Les agents de la POL ont été confrontés à des hold-up sur les communes de Chavannes-près-Renens et Renens et des incendies, d'origine criminelle, ont été commis à Prilly et Renens.

Ces phénomènes reflètent la société dans laquelle nous vivons. Si parfois le ou les auteurs parviennent à prendre la fuite, la POL peut aussi se prévaloir de quelques arrestations. Ainsi, durant l'été, à Chavannes-près-Renens, des policiers, dont l'attention a été attirée par le comportement équivoque d'un homme, ont interpellé celui-ci en possession d'une arme factice. Divers éléments laissent supposer qu'il s'apprêtait à commettre un brigandage.

A la suite d'une série d'incendies criminels commis à Renens, des surveillances, menées en collaboration avec la police cantonale vaudoise, ont permis d'interpeller en flagrant délit les auteurs de ces actes.

Alerte à la bombe - colis suspect

En février, septembre et décembre 2015, des colis suspects à Renens et Prilly et une alerte à la bombe à Renens, ont occupé les services de police. Si, au final, il ne s'agissait que de fausses alertes, il est nécessaire, en raison des événements internationaux liés aux attaques terroristes, que les forces de l'ordre s'efforcent d'agir rapidement lorsque ces événements sont connus.

Squats

De nouveaux squats se sont installés en 2015 sur les communes de St-Sulpice et Renens, le plus médiatisé étant celui des anciens entrepôts Heineken. Sur le site d'un autre squat à Renens, l'information étant parvenue rapidement à la POL, des policiers ont été engagés et le site évacué dans le calme, moins de deux heures après son occupation. L'avis immédiat à la police de la part du propriétaire, dont les locaux ont été pris clandestinement, est donc une condition essentielle pour que les forces de l'ordre puissent intervenir sans décision judiciaire.

Chère M. Schaer ainsi que toute la police.

Bonjour ! Je vous remercie beaucoup de votre cadeau.. Vous savez pour moi c'était normal d'aider les autres Cela ma fait plaisir ! Je ne me sentais pas capable de laisser un homme par terre... Je vous remercie de veiller sur nous alors que vous auriez tous pus choisir une autre profession. J'adore votre métier. Merci encore ! Par la même occassion, je tiens à vous remercier de m'avoir invité à votre cérémonie ! ☺
À la prochaine !

Kalya

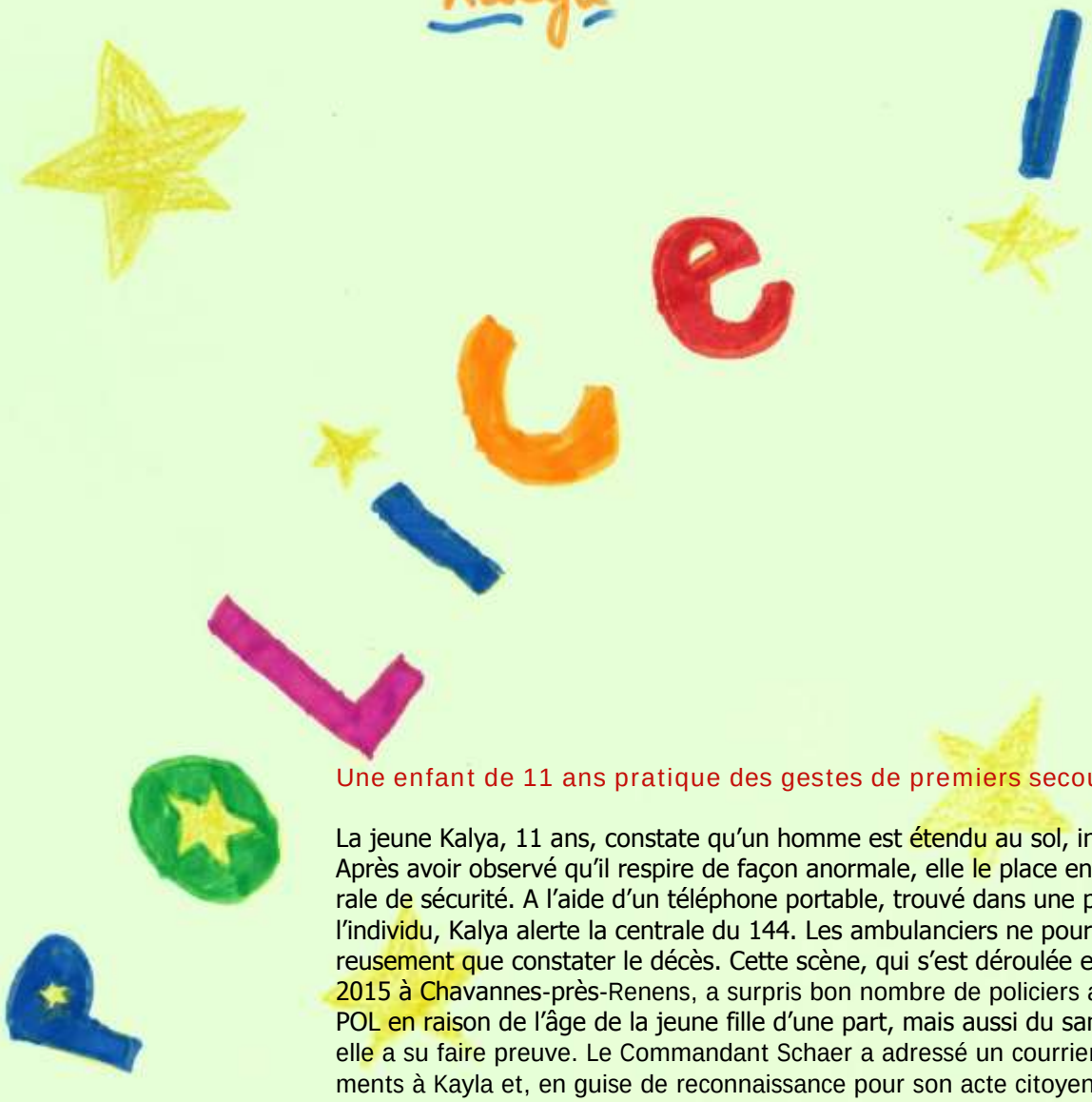

Une enfant de 11 ans pratique des gestes de premiers secours

La jeune Kalya, 11 ans, constate qu'un homme est étendu au sol, inconscient. Après avoir observé qu'il respire de façon anormale, elle le place en position latérale de sécurité. A l'aide d'un téléphone portable, trouvé dans une poche de l'individu, Kalya alerte la centrale du 144. Les ambulanciers ne pourront malheureusement que constater le décès. Cette scène, qui s'est déroulée en décembre 2015 à Chavannes-près-Renens, a surpris bon nombre de policiers au sein de la POL en raison de l'âge de la jeune fille d'une part, mais aussi du sang-froid dont elle a su faire preuve. Le Commandant Schaer a adressé un courrier de remerciements à Kayla et, en guise de reconnaissance pour son acte citoyen, deux billets de cinéma.

Unité Prévention

Les patrouilleurs scolaires de l'Ouest lausannois

En décembre 2015, la première rencontre annuelle des patrouilleurs scolaires de l'Ouest lausannois a été mise en place. Elle a permis de rassembler tous les acteurs concernés, à savoir les patrouilleurs, leurs responsables communaux, l'ensemble des agents de la prévention, ainsi que le Chef de division. A cette occasion, la vision de la formation continue a été présentée et les patrouilleurs ont pu faire part de leur questionnement au sujet de situations vécues et formuler des propositions en matière de perspectives d'avenir. La responsable des futures patrouilleuses scolaires de Crissier était également conviée à cette rencontre, la commune précitée ayant décidé d'offrir ce service à la hauteur d'un passage pour piétons situé à proximité d'une école. Pour ce faire, quatre personnes ont été instruites par l'Unité Prévention durant le mois de décembre, afin qu'elles puissent être à même d'entrer en fonction début 2016, à Crissier.

La route n'est pas une zone de jeu

Fin 2014, après avoir été informés par la Direction des Transports publics lausannois du comportement risqué des élèves sur la voie publique à Chavannes-près-Renens lorsqu'ils attendaient le bus, les policiers ont décidé de filmer la zone dans un but exclusif d'analyse comportementale. Lors de cette démarche, ils ont constaté que les principes élémentaires de sécurité aux abords d'une route n'étaient pas respectés. Dès lors, l'Unité Prévention a mené, le 17 mars 2015, en partenariat avec la Direction des TL et celle du collège de la Planta, une conférence sur la conduite à adopter sur la voie publique. Plus de 100 élèves de l'établissement, bénéficiant d'un abonnement TL, y ont assisté. Des images anonymisées, extraites du film pris par les agents, ont été projetées et ont eu un fort impact sur les écoliers. Les adolescents ont été sensibilisés sur les conséquences morales, physiques, civiles et pénales qu'un tel comportement peut engendrer.

Formation destinée aux partenaires

Les agents de la prévention ont été amenés à former de jeunes sapeurs pompiers, âgés de 9 à 15 ans, à la demande du SDIS Sorge. Il s'agissait d'une initiation théorique et pratique aux signes de circulation, respectivement de la mise en place de mesures de sécurisation des lieux lors d'une intervention. Ces cours développés conjointement par les deux services de secours précités se sont déroulés au Jardin de circulation de la Vallée de la Jeunesse à Lausanne. Au terme de cette matinée d'instruction, les jeunes recrues ont été félicitées par les partenaires présents et la POL leur a délivré une attestation de formation référencée dans leur livret de formation Flamme (cursus de base).

Conférences sur mesure à "domicile"

L'Unité Prévention développe des conférences sur les sujets de société en relation avec le domaine sécuritaire. Elle enrichit, au fil des années, son catalogue par de nouveaux thèmes, de sa propre initiative ou en fonction des préoccupations citoyennes, et se démarque par les angles d'approche de certaines problématiques. Notons notamment, dans le secteur de la circulation routière, un quizz sur les règles de circulation difficilement assimilables par les conducteurs.

Durant l'année 2015, l'Unité a entre autres créé des conférences destinées aux élèves de deux collèges. Hormis celle qui était liée à l'utilisation des TL, une autre, préparée avec la direction d'un collège, a rappelé des règles, à et hors de l'école, aux élèves du secondaire. Toujours dans le domaine scolaire, une conférence sur les nouvelles technologies, destinée aux parents des élèves du primaire, a été mise en place. Dans le domaine extrascolaire, c'est avec les aînés que les nouvelles technologies ont été abordées lors de la rencontre annuelle.

Section Territoriale

L'analyse qui a été faite suite à la réorganisation des postes de police, introduite en 2014, a démontré globalement la cohérence du système mis en place. Afin de gagner en pertinence, les horaires des collaborateurs ont été adaptés afin d'optimiser la présence policière sur le terrain aux moments-clés. L'examen de la structure a également permis d'établir que des ressources supplémentaires apporteraient indéniablement une plus-value permettant d'augmenter la visibilité des policiers, notamment les samedis. Cette mesure conduirait aussi à l'intensification des contacts et partenariats avec les réseaux tissés dans le travail d'îlotage et de traiter plus en profondeur les dossiers en approche de résolution de problèmes.

Au travers de la méthode "SARA" (Situation – Analyse – Réponse – Appréciation), justement utilisée dans le cadre des dossiers précités, le personnel de la Section territoriale a notamment contribué à résoudre, parfois avec l'appui de partenaires, des problématiques liées à des litiges entre locataires, nuisances sonores récurrentes et comportements routiers inappropriés et répétés.

Phénomènes en augmentation ces dernières années, notamment chez les adolescents et jeunes adultes, le littering et les nuisances sonores ont amené les policiers à trouver des solutions à ces comportements. Ces approches consistent particulièrement en la prise de contact avec les parents dans une approche participative, une collaboration avec les différents travailleurs sociaux de proximité et la mise en place d'actions de prévention.

Organisés par secteurs afin de responsabiliser et de valoriser leurs activités, les policiers des unités territoriales sont entrés en contact et ont créé de nouveaux liens avec des personnes-clés, tels que les concierges et les commerçants, pour ne citer que ces deux exemples. Ce réseautage permet aux agents d'identifier rapidement toutes les problématiques liées aux secteurs dont ils ont la charge.

En plus de l'activé susmentionnée, le personnel de la section territoriale a collaboré avec celui de l'unité prévention afin de mener des campagnes de prévention, liées à la circulation routière, à la criminalité et aux incivilités. Il a également participé au service d'ordre et assuré une présence préventive lors de manifestations locales ou régionales, sans oublier les rencontres du Lausanne HC.

"Un optimiste voit dans chaque difficulté une opportunité."
Sir Winston Churchill

Chancellerie

Sous réserve d'un départ à la retraite ainsi qu'une absence maladie longue durée, l'année 2015 a été celle de la consolidation des acquis. Les responsabilités et processus ont été précisés et le soutien aux autres entités, notamment la surveillance du trafic, a été accentuée afin de soulager les collègues uniformés de tâches administratives et, corollairement, leur permettre d'être davantage à l'extérieur au service des citoyens.

Naturalisation

Les naturalisations ont légèrement augmenté en 2015 (266 contre 255 en 2014). Le départ du responsable a conduit à une réorganisation du bureau et les quatre inspecteurs de la Police du commerce ont repris ces tâches ce qui devrait permettre le traitement serein des naturalisations. Une évaluation de la situation sera conduite courant 2016.

Notificateurs

Accompagnant l'accroissement du nombre d'habitants dans le district, les notificateurs ont délivré notablement plus d'actes qu'en 2014. Les sentences et ordonnances pénales s'avèrent les plus gros contributeurs à cette augmentation.

Commission de police

Une réjouissante diminution est apparue au niveau des ordonnances pénales prononcées, à savoir 10'246 contre 11'584 en 2014. A l'instar des deux années précédentes, il est nécessaire de relever qu'aucune de ces ordonnances pénales n'a été valablement contestée devant l'Autorité de recours.

Parallèlement, l'année 2015 a été marquée par un renouvellement significatif de l'équipe. Outre l'arrivée du nouveau chef de bureau, trois nouvelles collaboratrices ont été accueillies afin de pallier le départ, soudain et pour raison privée, de deux collaborateurs ainsi qu'une absence maladie longue durée. Attendu le temps nécessaire au recrutement et à la formation des nouveaux venus, les procédures de recouvrement (cf. LP) et de conversion ont malheureusement été sensiblement ralenties.

Police du commerce

Considérant l'accroissement du nombre de manifestations et d'établissements publics à contrôler, un quatrième inspecteur a intégré la Police du commerce en mai 2015. Cet engagement a été propice puisque l'on dénombre 2'026 manifestations contre 1'824 en 2014, ainsi que 241 établissements publics contre 228 en 2014.

Au nombre des contrôles marquants, on relèvera ceux réalisés entre juillet et août, sur l'initiative du SECO et des autorités cantonales de surveillance, afin d'obtenir un aperçu de l'indication des prix des marchandises en vitrines au niveau romand. A l'échelon du district, 75 contrôles, couvrant chaque commune ainsi que la majorité des types de commerce, ont confirmé que la situation est, dans la vaste majorité des cas, conforme à la loi.

Perspectives 2016

A nouvelle législature, nouveau plan de législature! C'est évidemment l'une des tâches à laquelle le nouveau Comité de Direction va s'atteler prioritairement au deuxième semestre 2016. Ainsi, l'évolution de la POL s'inscrira au travers d'un cadre politico-stratégique en adéquation avec les enjeux actuels et futurs, véritable fil conducteur devant garantir la pérennité du système et les défis qui l'attendent.

Afin de bien débuter ce nouvel exercice, il s'agira également de soigner la communication, au plus tôt, particulièrement pour les nouveaux élus. En effet, il apparaît essentiel d'informer rapidement et en toute transparence sur les questions relatives à la POL et ses activités. A ce titre, une journée d'information à l'attention des nouveaux élus - les anciens étant évidemment les bienvenus - est d'ores et déjà agendée à la rentrée des vacances estivales, dans le but d'une meilleure compréhension des besoins de la POL, notamment en prévision du budget 2017 - voté en septembre déjà.

Enfin, les objets en cours, tels que l'élaboration du nouveau "Règlement du personnel" ou la poursuite des réflexions relatives à un élargissement de l'Association, se poursuivront durant l'année.

Sur un plan opérationnel, la POL contribuera activement à la manifestation régionale d'ampleur Cap sur l'Ouest 2016, en assurant la sécurité des participants sur l'ensemble du parcours en collaboration avec la PCi. Enfin, une opération ciblée contre les nuisances sonores, nom de code "DECIBEL", sera également entreprise dans le District (avec un effort sur St-Sulpice) en prévision des nuits estivales. Sans préjuger des résultats, diverses actions combinées (prévention, dissuasion et au besoin répression) seront menées en partenariat avec les communes, les habitants et les noctambules, en espérant que le bon sens et le respect réciproque prévaudront.

Critères des interventions

Pour une meilleure compréhension, les critères relatifs aux interventions ont été globalement revus et affinés en 2014, afin de gagner en pertinence dans l'analyse. Ces chiffres ne sont donc comparables qu'avec l'année 2014.

Interventions

Au poste des événements, les chiffres liés aux troubles à la tranquillité et à la prévention sont ceux qui ont le plus particulièrement augmenté, respectivement 1'845 (+293) et 3'177 (+644) interventions. La recrudescence des plaintes liées aux nuisances peut s'expliquer notamment par les conditions météorologiques clémentes, voire caniculaires, de l'été dernier. Pour ce qui concerne la prévention, la meilleure exploitation du renseignement dans le cadre opérationnel, la consolidation de la Section territoriale, et en corollaire la volonté d'agir par des actions ciblées face aux problématiques constatées, conduisent automatiquement à une croissance des interventions.

Le total des vols et cambriolages affiche une diminution réjouissante (-402) qui n'est pas propre à l'Ouest lausannois puisque constatée à l'échelon du canton. A noter que sous l'angle des vols par effraction, la baisse des interventions s'élève à -258.

Plaintes

La diminution des enregistrements de plaintes, constatée en 2014 (-8%), se poursuit en 2015 (-7%).

2015	Evénements											Vols/cambriolages								Circulation					Activité générale POL
	Assistance	Lésion corporelle / bagarre	Dommage à la propriété	Incendie	Infract. loi sur les étrangers	Appréhension / arrestation	Trouble de la tranquillité / nuisances	Stupéfiants	Violence domestique	Prévention	Total	Brigandage	Vol simple	Vol par effraction	Vol par effraction véhicule	Vol introduction clandestine	Vol qualifié	Vol véhicule	Total	Contrôle circulation	Accident	Infraction LCR	Ivresse/Conduite sous stups-médic.	Total	
	10528											2034								2591					15153
Bussigny	329	34	57	9	7	32	154	15	14	302	9% 953	2	43	61	15	8	10	26	8% 165	178	76	24	16	11% 294	9% 1412
Chavannes	254	39	50	9	4	25	169	15	17	342	9% 924	1	31	63	11	9	11	41	8% 167	125	35	22	7	7% 189	8% 1280
Crissier	406	37	90	12	19	51	176	11	11	273	10% 1086	0	52	82	30	9	42	45	13% 260	251	150	40	25	18% 466	12% 1812
Ecublens	382	38	106	9	11	30	180	12	12	488	12% 1268	0	87	60	10	13	60	67	15% 297	136	76	23	18	10% 253	12% 1818
Prilly	826	64	113	16	30	125	350	61	21	408	19% 2014	4	107	151	40	25	39	59	21% 425	260	108	72	73	20% 513	19% 2952
Renens	1068	185	250	34	72	189	737	48	37	1178	36% 3798	1	132	231	38	24	70	121	30% 617	329	147	92	66	24% 634	33% 5049
St-Sulpice	117	1	22	3	6	13	65	3	2	161	4% 393	0	20	36	10	4	1	14	4% 85	129	24	6	6	6% 165	4% 643
Villars-Ste-Croix	38	2	5	0	2	3	14	3	0	25	1% 92	0	2	14	0	2	0	0	1% 18	68	7	2	0	3% 77	1% 187
Total par nature	3420	400	693	92	151	468	1845	168	114	3177		8	474	698	154	94	233	373		1476	623	281	211		

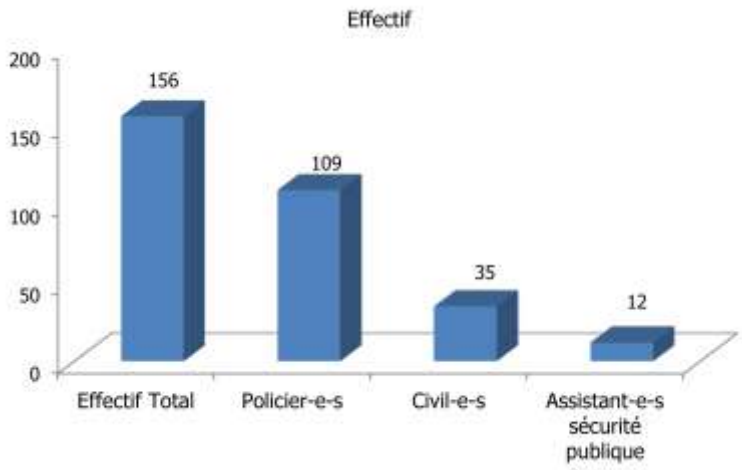

La POL est en permanence à la recherche de policiers formés. En effet, avec un an prévu de procédure liée au recrutement et une année de formation, il nous faut donc attendre deux ans avant de voir arriver dans nos effectifs de jeunes agents brevetés.

La difficulté d'anticiper le nombre de départs et d'arrivées durant cette période est réelle et la fluctuation ne nous permet pas toujours de garantir l'effectif souhaité.

La solution consisterait à bénéficier d'une réserve de 10% de l'effectif cible des Unités d'interventions.

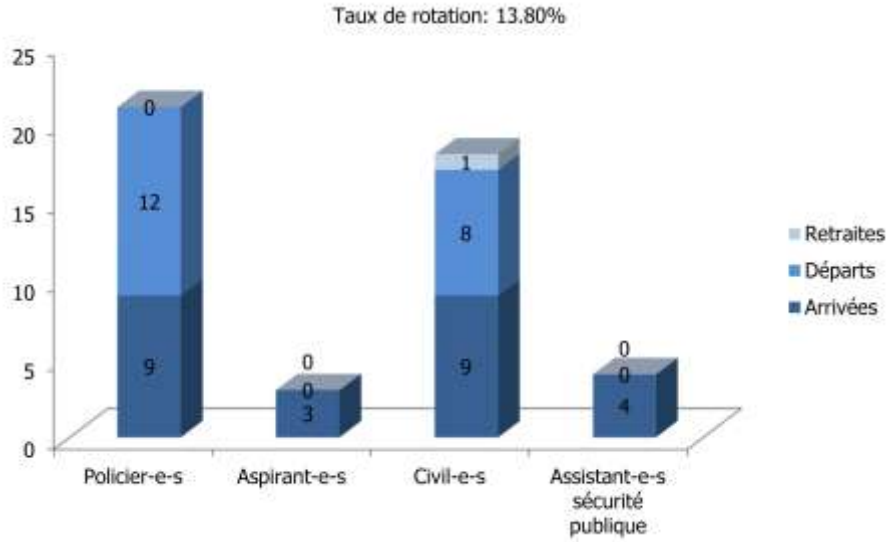

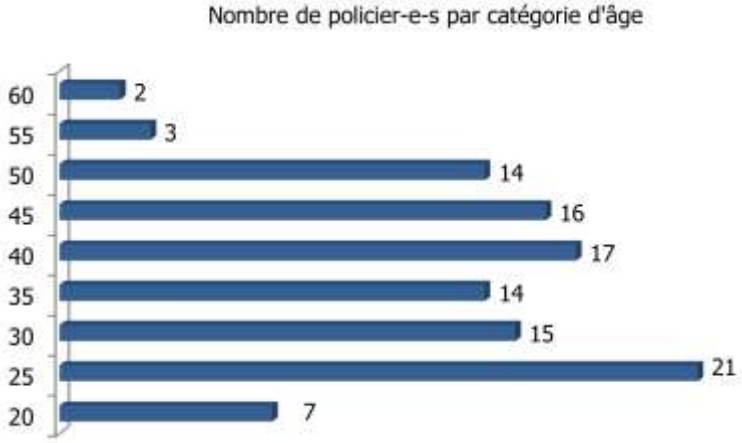

	Femme	Homme	Total
Moyenne d'âge	38.26	39.70	39.30

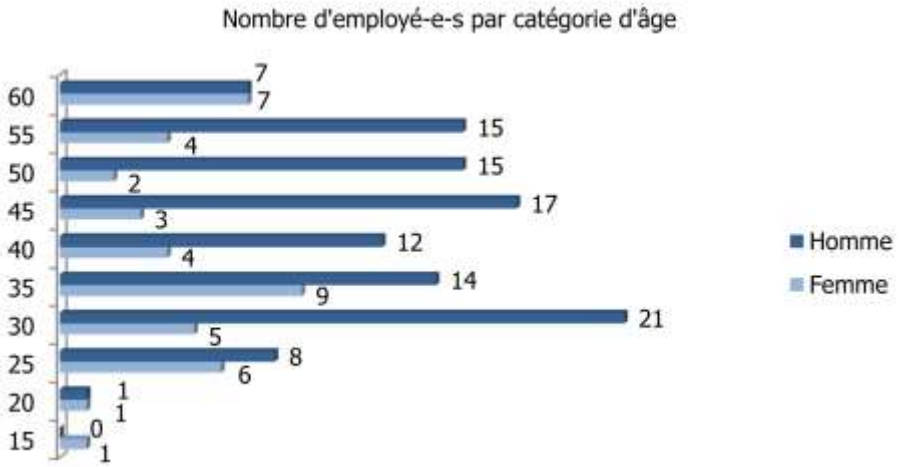

2015	Surveillance trafic								Signalisation
	Infractions radar				Infractions surveillance automatique du trafic (SAT)				
	Nombre de contrôles	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	% d'infractions	Nombre de contrôles (durée moyenne 1 semaine)	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	% d'infractions	Interventions
Bussigny	84	15'714	1'782	11.34%					305
Chavannes	50	14'866	501	3.37%	15	396'213	170	0.04%	220
Crissier	102	47'075	3'330	7.07%					513
Ecublens	84	18'942	1'754	9.26%	28	2'680'993	1'934	0.07%	305
Prilly	114	27'879	2'502	8.97%	43	2'653'152	5'713	0.22%	930
Renens	176	52'470	5'489	10.46%	81	4'147'766	9'534	0.23%	514
St-Sulpice	61	9'437	1'352	14.33%					347
Villars-Ste-Croix	48	17'346	1'805	10.41%					39
Total	719	203'729	18'515	9.09%	167	9'878'124	17'351	0.18%	3'173

Surveillance trafic

En 2015, trois délits de chauffard ont été dénoncés auprès du Ministère Public (idem en 2014).

Il y a délit de chauffard lorsque la vitesse maximale autorisée a été dépassée :

d'au moins 40 km/h, là où la limite était fixée à 30 km/h
d'au moins 50 km/h, là où la limite était fixée à 50 km/h
d'au moins 60 km/h, là où la limite était fixée à 80 km/h

Statistiques - Police Administrative

	Naturalisations				Notifications			Police du commerce											
	Rapports rédigés 281							Etablissements publics 241											
	Naturalisations ordinaires	PV d'audition	Rapports SPOP	Autres rapports	Commandements de payer reçus	Mandats reçus	Actes notifiés / sentences	Manifestations	Autorisations spéciales	Bars à café	Buvettes	Cafés-bars	Cafés-restaurants	Discothèques	Hôtels	Tea-rooms	Traiteurs	Autorisations débits de boissons alcooliques à l'emporter	Protection du consommateur
Bussigny	34	0	0	1	649	19		185											20
Chavannes	42	1	0	0	701	28		142											8
Crissier	25	0	0	0	688	10		291											31
Ecublens	43	1	0	2	768	40		339											34
Prilly	35	2	1	2	1'014	24		232											14
Renens	77	2	1	2	2'590	72		615											49
St-Sulpice	8	0	0	0	194	1		210											12
Villars-Ste-Croix	2	0	0	0	39	2		12											3
Total	266	6	2	7	6'643	196	447	2'026	13	5	24	20	141	2	11	19	6	75	171

Notifications

Depuis septembre 2015, 164 sentences ont été notifiées en faveur de la POL (Commission de police). Il s'agit d'une nouvelle procédure consistant à notifier directement après le retour de l'avis recommandé de sentence non retiré.
Le nombre de commandements de payer (6'360 en 2014) a augmenté de 283 unités en 2015.

	Commission de police			Chancellerie				
	Ordonnances pénales					Amendes d'ordre		
	Domaine privé	Domaine public	Audiences	Courriers rédigés	Courriers affranchis	Bulletins d'amendes (Circ. et stationnement)	Radar	Surveillance automatique du trafic
Bussigny	460	292	11			3'243		
Chavannes	717	308	10			4'983		
Crissier	272	507	9			5'072		
Ecublens	714	326	8			2'491		
Prilly	1'222	1'010	31			6'084		
Renens	2'248	1'803	54			11'325		
St-Sulpice	165	143	7			2'132		
Villars-Ste-Croix	2	57	0			206		
Total	5'800	4'446	130	889	88'331	35'536	18'138	17'171

Chancellerie

557 rapports de dénonciation ont été transmis pour traitement au Ministère public et à la Préfecture.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois »,

- Vu le rapport de gestion présenté par le Comité de Direction;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Approuve :

- La gestion de l'exercice 2015 et en donne décharge au Comité de Direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président	Le Secrétaire
M. Farine	F. Schaer